INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 4 FÉVRIER 2014

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quatrième jour du mois de février 2014 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard, messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

Résolution # 2014-02-26
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 4 février 2014 à 20 h.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Selon l'article 360.2 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités, un relevé identifiant que tous les élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires a été transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, par la directrice générale au début février 2014.

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Résolution # 2014-02-27
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2014-02-28
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 janvier 2014 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

Résolution # 2014-02-29
COMPTES À ACQUITTER

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 15 janvier 2014 au 4 février 2014 dont le montant est de 545 748,83 $ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 305 622,78 $, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2014-02-30
REPRÉSENTANTE DÉSIGNÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme officiellement la conseillère madame France Desroches à titre de représentante désignée de la municipalité auprès du Réseau BIBLIO de la Montérégie. Cette résolution donne le droit de vote à madame Desroches lors de l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO de la Montérégie.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Résolution # 2014-02-31
APPUI À LA DEMANDE D'AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DU COURS D'EAU LANDRY

Sur proposition de la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix appuie la demande de monsieur Serge Mailloux concernant des travaux d'aménagement et d'entretien du cours d'eau Landry, tel que mentionné à la demande signée en date du 24 janvier 2014.

Résolution # 2014-02-32
RELOCALISATION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT)

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande à Tourisme Québec la possibilité de relocaliser le bureau d'accueil touristique actuellement situé à l'extrémité sud de la municipalité, soit au blockhaus de la Rivière-Lacolle, pour le rapprocher de l'activité économique du centre du village.

Résolution # 2014-02-33
LES RENDEZ-VOUS PHOTO DU RICHELIEU – ÉDITION 2014

CONSIDÉRANT l'offre de participer à la 4e édition du Rendez-vous photo du Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition de prestige, d'une durée de 12 semaines, ajoutera à notre offre touristique;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adhère à la 4e édition du Rendez-vous photo du Richelieu;

QUE la municipalité, le cas échéant, accepte de défrayer les coûts de l'exposition en extérieur pour un montant approximatif de 6 000 $.

Résolution # 2014-02-34
REFUS DE SUBVENTION PROVENANT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière aux immobilisations numéro 520356 adressée au ministère de la Culture et des Communications par la municipalité en vertu de la résolution numéro 2013-10-208;

Formules Municipales No 5614-A-MST

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de cette aide financière n'était pas prévue à très court terme et, conséquemment, aucune prévision budgétaire n'a été allouée pour l'exercice 2014;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce projet, la subvention municipale de 138 870 $ attribuée à la municipalité, dans le cadre du Pacte rural de la MRC du Haut-Richelieu, a été injectée à la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE lors de deux soirées de consultations publiques auprès de commerçants et citoyens, ces derniers ont clairement énoncé leurs attentes envers le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces deux soirées de consultations publiques, le conseil municipal a établi un plan de travail et un calendrier de priorités;

EN CONSÉQUENCE;

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil municipal, devant cet état de fait, n'a d'autres choix que de refuser l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du projet numéro 520356;

QUE le conseil municipal s'engage formellement à préserver le bâtiment patrimonial « blockhaus de la Rivière-Lacolle » en réalisant, selon un échéancier rigoureux, les travaux mentionnés dans le rapport de vétusté de l'architecte Hubert Chamberland, daté du 17 décembre 2012;

QUE le conseil municipal demande au ministère de la Culture et des Communications de maintenir la même aide au fonctionnement afin d'aider la municipalité à réaliser les travaux requis pour préserver ce bâtiment unique.

Résolution # 2014-02-35
ENTENTE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE le projet intitulé *Restauration du Blockhaus et construction d'un pavillon touristique* ne sera pas réalisé;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention a été déposée à cet effet auprès de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de la mise en œuvre du « Pacte rural » en vertu de la résolution # 2013-09-181;

EN CONSÉQUENCE;

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal remplace la résolution # 2013-09-181 par la présente résolution;

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Richelieu d'accepter le remplacement du projet déposé à l'automne dernier par le projet d'aménagement d'un parc municipal (achat de terrain et jeux d'enfants) dans le secteur sud de la municipalité et la construction de sanitaires au lieu historique « blockhaus de la Rivière-Lacolle ».

Résolution # 2014-02-36
FÉLICITATIONS

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal adresse toutes ses félicitations à monsieur Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, pour sa nomination au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités.

Résolution # 2014-02-37
PARTICIPATION GALA DES AGRISTARS 2014

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal participe à la soirée organisée par la Fédération de l'UPA de la Montérégie en reconnaissance aux producteurs agricoles qui se tiendra le 9 avril prochain, par l'achat de deux billets au coût de 65 $ l'unité.

Résolution # 2014-02-38
FEUILLET PAROISSIAL

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal achète une publicité annuelle dans le feuillet paroissial au coût de 240 $ pour un encart de ½ x 6 pouces.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois de février 2014.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du Service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires du mois de février 2014.

Formules Municipales No 5614-A-MST

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2014-02-29, 2014-02-33, 2014-02-35, 2014-02-37, 2014-02-38.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2014-02-39
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 10.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE MERCREDI 5 FÉVRIER 2014

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le cinquième jour du mois de février 2014 à 21 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches et Julie Mayer, monsieur Daniel Ponton.

Absences motivées : Mesdames Linda Gamache et Carol Rivard, monsieur Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Résolution # 2014-02-40
RENONCEMENT À L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les conseillers renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal et ouvrent la session.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT – RÉSEAU D'ÉGOUT

La conseillère, madame Julie Mayer, donne avis de motion de la présentation à une assemblée ultérieure, d'un règlement d'emprunt de 500 000 $ pour le financement du prolongement du réseau d'égout – 64e Avenue et rue Des Noyers, et 62e Avenue.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT – MARGE DE CRÉDIT

La conseillère, madame France Desroches, donne avis de motion de la présentation à une assemblée ultérieure, d'un règlement créant une marge de crédit de 300 000 $ à la Caisse Populaire.

Résolution # 2014-02-41
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 21 h 30.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE LUNDI 17 FÉVRIER 2014

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le dix-septième jour du mois de février 2014 à 19 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches et Carol Rivard, messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absences non motivées : Mesdames Linda Gamache et Julie Mayer.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

Résolution # 2014-02-42
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 17 février 2014 à 19 h.

ORDRE DU JOUR

Octroi du camion Ford F-150 pour la voirie.

Résolution # 2014-02-43
OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT D'UN CAMION NEUF POUR LA VOIRIE

ATTENDU QUE des soumissions auprès de fournisseurs ont été demandées par voie d'invitation;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat d'achat d'un camion neuf pour les travaux publics, à la firme Dupont Ford Ltée, au coût de 32 166 $ avant taxes, tel que mentionné au contrat de vente daté du 17 février 2014.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 4 816,86 $ représentant les taxes sera pris à même le fonds général et le solde sera financé sur une période de 48 mois (ouvert) au taux de 5,69 % le tout, tel que prévu au budget 2014 au poste immobilisations camion voirie.

Résolution # 2014-02-44
RENONCEMENT À L'AVIS DE CONVOCATION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les conseillers renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal.

Résolution # 2014-02-45
APPEL D'OFFRES – VENTE DU CHEVROLET CAVALIER 2003

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à aller en appel d'offres pour la vente du Chevrolet Cavalier 2003 au prix de 750 $.

Résolution # 2014-02-46
APPEL D'OFFRES – JEUX D'ENFANTS

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à aller en appel d'offres auprès de compagnies spécialisées dans le domaine pour l'aménagement d'un parc dans le secteur sud sur le lot P-5 de la rue Godin.

Résolution # 2014-02-47
AUTORISATION – ACQUISITION DE TERRAIN

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à entreprendre des démarches auprès de monsieur Gérald Ladouceur afin d'acquérir le terrain de la 3e Rue – lot P 127 – à des fins de parc pour la somme minimale de 1 $. Les frais de notaire seront à la charge de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Résolution # 2014-02-48
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 20 h 40.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière